

Affaires courantes

fiscale du ministère des Finances, démantèlement qui est survenu l'été dernier.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande au gouvernement une réponse au rapport.

[Français]

Monsieur le Président, j'aimerais souligner que le Comité a pris cette question au sérieux, d'où l'intention dans les moments qui suivront, de faire publier un avis, afin que ce rapport soit débattu et adopté par la Chambre.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Questions au *Feuilleton*. Je donnerai la parole au député qui invoque le Règlement après avoir entendu le député relativement aux questions au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la question n° 92 inscrite au *Feuilleton* fera l'objet d'une réponse aujourd'hui.

[Texte]

Question n° 92—**Mme Hunter:**

Le gouvernement a-t-il alloué des ressources au développement de technologies d'exportation sans danger pour l'environnement et, dans l'affirmative, combien d'argent y a-t-il consacré et quel pourcentage de fonds fédéraux alloués à la recherche et au développement cela représente-t-il?

L'hon. William Charles Winegard (ministre des Sciences): Il est important de faire la distinction entre les technologies qui visent expressément à restaurer ou à protéger l'environnement et celles qui, bien que non directement liées à l'environnement, sont sans danger pour celui-ci.

Il est très difficile, tant sur le plan technique que sur celui des statistiques, de ventiler les dépenses en fonction de ces deux catégories. Néanmoins, on estime que, pour l'exercice 1991-1992, le gouvernement fédéral consacrera 3 287 millions de dollars à la R-D en général et 65 millions de dollars à la R-D axée sur l'environnement.

Ce dernier montant représente 2 p. 100 des fonds qui devraient être consacrés à la R-D en 1991-1992.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRIQUE

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n° 118 marquée d'un astérisque?

Monsieur le Président, je demande que cette question soit imprimée dans le *hansard* comme si elle avait été lue.

[Texte]

Question No 118—**M. Duhamel:**

Pour chaque année depuis 1987-1988, quel a été le montant total des subventions versées par le gouvernement fédéral aux a) petites, b) moyennes, c) grandes entreprises?

L'hon Gilles Loiseau (président du Conseil du trésor et ministre d'État (Finances)): Le Bureau du contrôleur général du Canada m'informe comme suit:

Le montant des subventions et contributions versées par le gouvernement fédéral aux entreprises depuis 1987-1988 est le suivant par année financière:

1987-1988—2 849 321 460 \$

1988-1989—2 828 328 867 \$

1989-1990—2 926 137 890 \$

1990-1991—2 493 222 484 \$

Les renseignements ne sont pas disponibles pour les montants versés aux petites, moyennes et grandes entreprises.

[Traduction]

M. Kempling: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions énumérées par le secrétaire parlementaire ont fait l'objet d'une réponse. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Conformément au paragraphe 39(5) du Règlement, un député peut demander au gouvernement de répondre dans les quarante-cinq jours à une question en particulier concernant le programme. Pour ce faire, il doit le signaler au moment où il dépose l'avis de sa question.